

Syndicat DEPART
Séance d'information du 22 octobre 2021
et Comité syndical du 26 octobre 2021
Comptes-rendus

Séance d'information du 22 octobre 2021

Après avoir constaté que le quorum était non atteint pour tenir la séance du Comité syndical le vendredi 22 octobre 2021 à 18h30 à Y Schools à Troyes, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose aux délégués présents de tenir une simple séance d'information.

Il précise qu'une nouvelle convocation sera adressée dès le lendemain aux membres du Comité afin d'organiser une séance sous trois jours, permettant de délibérer valablement sans condition de quorum.

Les rapports à l'ordre du jour sont donc présentés à titre informatif et les deux points principaux sont ensuite développés : un retour sur les Rencontres Nationales des SCoT et une information sur le volet artificialisation de la loi Climat et Résilience.

- **Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT**

Madame la 1^e Vice-Présidente Claude HOMEHR revient sur les 15^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT qui se sont tenues les 26 et 27 août à Saint-Malo, réunissant pas moins de 330 participants, et auxquelles le syndicat DEPART a participé. Elle fait part de l'envergure que prend désormais la Fédération nationale des SCoT (organisatrice de ces temps d'échange privilégiés), d'une part géographiquement par le nombre de territoires de SCoT adhérents (326 en 2020), et d'autre part politiquement en tant que véritable force de proposition et de médiation auprès du Ministère de la Cohésion des territoires¹.

Monsieur Olivier DUQUESNOY poursuit en relatant le programme de ces journées organisées en deux grandes phases de travaux. La première s'est articulée autour de la thématique centrale des Rencontres, « le SCoT, de la stratégie à l'action », illustrant par de nombreux retours d'élus locaux et partenaires, la mise en œuvre concrète des SCoT sur les territoires depuis une vingtaine d'années. Le SCoT des Territoires de l'Aube a d'ailleurs été représenté par madame Claude HOMEHR à l'occasion d'une table ronde portant sur les sujets émergents traités par les SCoT. L'intervention de Mathieu BAUDIN, historien prospectiviste, directeur de l'Institut des Futurs souhaitables, a été particulièrement appréciée tout en bousculant les esprits.

Un second temps s'est centré davantage sur l'actualité territoriale du monde de la planification et des politiques publiques, récemment chamboulée par la promulgation de la loi Climat et résilience (22 août 2021). Il confirme le propos de madame Claude HOMEHR à ce sujet : la logique de travail entre institutions et structures porteuses de SCoT s'est presque inversée avec une véritable écoute et prise en compte de l'avis des SCoT dans la construction des projets législatifs.

¹ La Fédération mobilise désormais régulièrement députés et sénateurs du territoire national (via les structures de SCoT) afin de soutenir des propositions d'amendements, par exemple sur les ordonnances de la loi ELAN ou sur le projet de loi Climat et résilience.

Riche de ces débats, monsieur Olivier DUQUESNOY encourage vivement les élus à participer aux prochaines Rencontres. Il se fait le relais de madame Anna ZAJAC ayant également pris part à l'évènement, pour remercier le Président, l'équipe du syndicat ainsi que madame Laëtitia DAVID pour l'organisation du séjour.

- **Information sur le volet artificialisation de la loi Climat et Résilience**

Un deuxième point d'information est destiné à évoquer les principales dispositions de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et de ses conséquences pour les territoires sur le volet Zéro Artificialisation Nette, exposées par madame Claudie LEITZ :

- le nouvel article L. 101-2-1 du code de l'urbanisme définit l'artificialisation, la renaturation d'un sol (ou désartificialisation), et l'artificialisation nette des sols, un décret en Conseil d'État devant venir préciser la nomenclature des espaces considérés comme artificialisés ;
- des objectifs de lutte contre l'artificialisation et de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont en outre fixés par tranche de 10 ans pour atteindre le ZAN en 2050 ;
- ces nouvelles dispositions impliquent une modification en cascade des documents d'urbanisme : des SRADDET puis des SCoT et enfin des PLU(i) dans un délai de 2 à 6 ans.

Enfin, la loi prévoit la possibilité pour les SCoT, réunis dans le cadre d'une Conférence régionale, de faire des propositions pour la territorialisation des objectifs régionaux de réduction de la consommation foncière, dans un délai de 6 mois suivant la promulgation de la loi (au plus tard le 22 février 2022). Ils ont ensuite deux mois pour transmettre ces propositions aux Régions (au plus tard le 22 avril 2022). Afin d'accompagner les SCoT dans ce travail, la FédéSCoT se positionne en soutien. Ainsi, un premier rendez-vous politique des SCoT du Grand Est est fixé le 15 novembre prochain.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle l'importance de dialoguer avec la Région vis-à-vis de l'évolution du SRADDET, et de développer une stratégie partagée entre SCoT régionaux.

Monsieur Roger BATAILLE ajoute que la loi va obliger les territoires à reconsidérer les manières d'habiter pour donner une place plus importante à la reconquête de la vacance et à la recomposition de l'existant.

Monsieur Olivier JACQUINET note l'intérêt, dans cette perspective, de requestionner les anciens corps de fermes présents dans nos territoires pour y créer un habitat différent, permettant par exemple l'accueil de plusieurs logements ou favorisant l'intergénérationnel.

Monsieur Roger BATAILLE souligne que ces démarches donnent aussi la possibilité de revaloriser certains métiers et savoir-faire locaux autour de la restauration du patrimoine et de la valorisation de nos biomatériaux.

Monsieur Hervé CHAMBON indique qu'une certaine vigilance reste de mise sur la cohabitation de plusieurs familles dans un même ensemble bâti, mais rejoint l'idée que la reconquête de certaines maisons vacantes semble pouvoir être envisagée.

Madame Claude HOMEHR note que cette loi aura également des impacts sur le coût du foncier et qu'il conviendra en parallèle que la fiscalité de l'aménagement évolue pour favoriser davantage la reconquête de la vacance que l'extension urbaine.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL ajoute que la loi va nécessairement amener nos territoires à trouver collectivement des solutions pour répondre à la trajectoire définie.

Pour conclure, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie encore les participants pour leur présence, certains ayant effectué un déplacement important, et les invite à noter la date du mardi 26 octobre 2021 pour une nouvelle séance sans quorum qui pourra se tenir au siège du syndicat DEPART, 28 bd Victor Hugo à Troyes.

Comité syndical du 26 octobre 2021

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL ouvre la séance du Comité syndical le mardi 26 octobre 2021 à 18h au siège du Syndicat DEPART à Troyes (sans condition de quorum). Monsieur Jérémy LEBECQ, Maire de Maupas, est désigné secrétaire de séance. Les points à l'ordre du jour de cette séance sont les suivants :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2021 (rapport 2021-10-01)
2. Décision modificative n°1 du budget (rapport 2021-10-02)
3. Rapport de gestion 2020 de la SPL-Xdemat (rapport 2021-10-03 et annexe)
4. Adhésion au CNAS (rapport 2021-10-04)
5. Retour sur les Rencontres Nationales des SCOT
6. Information sur le volet artificialisation de la loi Climat et Résilience
7. Retour sur les derniers avis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme
8. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2021 (rapport 2021-10-01)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du Comité syndical en date du 17 mai 2021, consacrée notamment à la présentation des différents travaux d'étude en cours par le syndicat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. Décision modificative n°1 du budget (rapport 2021-10-02)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL expose aux membres la nécessité de recourir à une modification du budget, afin de faire face à des dépenses de publication non prévues et de procéder à des ajustements au sein des frais de personnel, notamment en raison du recrutement d'un Chargé de mission Trame Verte et Bleue dans le cadre d'un contrat de projet de deux ans. Il précise qu'il s'agit de mouvements internes dans les chapitres sans incidence sur l'équilibre général du budget primitif 2021. Le rapport est adopté à l'unanimité.

3. Rapport de gestion 2020 de la SPL-Xdemat (rapport 2021-10-03 et annexe)

Monsieur Christian BLASSON donne lecture du rapport relatif à la proposition d'approbation du rapport de gestion du conseil d'administration de la société SPL XDemat, prestataire d'outils de dématérialisation à destination des collectivités et établissements publics. Ce rapport met notamment en avant un chiffre d'affaires et un bilan comptable sans précédent pour la société, conséquence d'un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires et de ventes de produits électroniques.

Madame Christine THOMAS demande si la croissance enregistrée en 2020 est liée à l'effet COVID et si cette tendance est amenée à devenir structurelle. Elle questionne également la possibilité pour les actionnaires d'un droit de regard sur les réserves financières constituées.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL confirme que les pratiques des collectivités en matière de dématérialisation ont fortement progressé en raison de la crise sanitaire et qu'elles sont en outre devenues une obligation réglementaire, nécessitant le développement d'outils facilitant les différents actes de gestion administrative. Il précise que les réserves ont vocation à permettre de développer l'offre de réponse aux besoins nouveaux et que le référent du syndicat à la SPL pourra être interrogé sur ce sujet.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. Adhésion au CNAS (rapport 2021-10-04)

Monsieur Christian BLASSON fait part à l'assemblée de la proposition de signature d'une convention d'adhésion au CNAS (Comité national d'action sociale) pour permettre aux trois salariés du DEPART de bénéficier de prestations sociales moyennant une cotisation annuelle par bénéficiaire. La convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022 (la date mentionnée au rapport, faisant référence à 2021, est rectifiée en ce sens), et sera renouvelée annuellement par tacite reconduction. Dans ce cadre, le protocole requiert la désignation d'un membre de l'organe délibérant pour représenter, en qualité d' élu, le syndicat DEPART au sein du CNAS. Monsieur Olivier JACQUINET est proposé à cet effet.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL précise que cette adhésion apparaît désormais souhaitable compte-tenu des postes créés et du souhait d'égalité de traitement entre l'ensemble des agents travaillant pour le syndicat DEPART. Madame Aurore CHAUSSEPIED sera par ailleurs désignée déléguée agent et correspondante pour assurer le lien avec le CNAS. Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL fait part aux membres de la participation cette année encore du syndicat aux Rencontres Nationales des SCoT qui se sont tenues les 26 et 27 août à Saint-Malo à travers trois de ses élus (madame Claude HOMEHR, monsieur Olivier DUQUESNOY, madame Anna ZAJAC) et son équipe technique.

Il remercie la 1^e Vice-Présidente Claude HOMEHR pour avoir représenté le syndicat lors d'une table ronde et assuré avec brio l'intervention prévue sur l'implication de notre SCoT dans la thématique de l'agriculture, de l'alimentation et du soutien aux filières locales.

Madame Anne ZAJAC remercie chaleureusement le Président pour lui avoir offert la possibilité de participer à cet évènement riche en débats, en rencontres et en moments de convivialité partagés. Elle souligne l'importance de ces temps d'échanges pour s'acculturer au monde des SCoT et aux sujets de réflexion autour de l'aménagement et de l'urbanisme, pendant deux journées de plénières et de tables rondes. Elle remercie également madame Laëtitia DAVID, secrétaire du syndicat, pour la bonne organisation du séjour.

Madame Claudie LEITZ expose les thématiques abordées lors de ces rencontres dédiées au passage de la stratégie à l'action et à la mise en œuvre opérationnelle des SCoT, et se fait le relais de l'étude « SCoT en Action » diffusée par la Fédération nationale des SCoT à cette occasion. Elle relate toute la richesse des sujets traités et des différentes démarches ou actions portées par les structures de SCoT, que ce soit grâce à une ingénierie dédiée comme pour le syndicat DEPART ou à la mise en place de partenariats avec d'autres acteurs.

Madame Christine THOMAS exprime son ressenti d'un certain déficit de notoriété de l'outil, le SCoT étant pourtant aussi synonyme d'action et de temps consacré sur le terrain, comme pendant les ateliers du territoire menés en 2017 ayant permis aux élus de prendre conscience de manière concrète des enjeux de l'activité agricole en milieu périurbain. Elle émet l'idée d'organiser localement une « Journée du SCoT en action » permettant de valoriser le travail du syndicat sur une thématique, via une sortie et des témoignages.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL ajoute que le temps de la « mise en œuvre » du SCoT se prête bien à cette valorisation comme cela a pu être réalisé au moment de la réalisation du Schéma directeur des itinéraires doux de la région troyenne ou de la plantation de l'arbre du SCoT dans les 42 communes de l'ancien périmètre.

Madame Claudie LEITZ indique qu'une journée sur le thème de la haie est prévue au 1^{er} trimestre 2021 sur le territoire de la Communauté de communes d'Arcis Mailly Ramerupt dans le cadre du projet Trame verte en Champagne crayeuse, avec des visites sur le terrain, en partenariat avec la Fédération

départementale des Chasseurs. Ces sorties seront réitérées sur les autres territoires concernés par l'étude (Troyes Champagne Métropole, Forêts Lacs Terres en Champagne, Lacs de Champagne) dans une seconde phase de travail.

L'assemblée prend bonne note de ces informations.

6. Information sur le volet artificialisation de la loi Climat et Résilience

Madame Claudie LEITZ expose les principales dispositions de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et de l'entrée dans le code de l'urbanisme du Zéro Artificialisation Nette, des préoccupations relatives à la qualité des sols et des notions d'artificialisation et de renaturation (ou désartificialisation). La loi a désormais dessiné une trajectoire en définissant des objectifs de lutte contre l'artificialisation et de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers fixés par tranche de 10 ans pour atteindre le ZAN en 2050. Ces nouvelles dispositions impliquent une modification en cascade des documents d'urbanisme : des SRADDET puis des SCoT et enfin des PLU(i) dans un délai de 2 à 6 ans.

Enfin, la loi prévoit la possibilité pour les SCoT, réunis dans le cadre d'une Conférence régionale, de faire des propositions pour la territorialisation des objectifs régionaux de réduction de la consommation foncière, dans un délai de 6 mois suivant la promulgation de la loi (au plus tard le 22 février 2022). Ils ont ensuite deux mois pour transmettre ces propositions aux Régions (au plus tard le 22 avril 2022). Afin d'accompagner les SCoT dans ce travail, la FédéSCoT se positionne en soutien. Ainsi, un premier rendez-vous politique des SCoT du Grand Est est fixé le 15 novembre prochain.

Monsieur Christian BLASSON et monsieur Lionel HUARD témoignent de la compréhension difficile de ces enjeux de réduction de la consommation foncière lors du travail sur les PLU(i), et de l'importance de la pédagogie à développer encore sur le sujet dans les années à venir.

Monsieur André-Paul GUENARD questionne l'adaptation des outils pour mobiliser les dents creuses ou résorber la vacance, et souligne toute l'importance de la fiscalité comme levier d'action.

Madame Christine THOMAS précise qu'un enjeu fort sera celui de la reconquête d'espaces déjà artificialisés pour leur redonner une fonction nouvelle, les projets de désartificialisation / renaturation semblant beaucoup plus complexes à mettre en œuvre.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL met en avant la nécessaire évolution des pratiques pour penser l'aménagement différemment et changer de modèle.

L'assemblée prend note de ces éléments.

7. Retour sur les derniers avis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme

Madame Claudie LEITZ revient brièvement sur les trois derniers avis sur les documents d'urbanisme, plans et programmes émis par le syndicat après analyse en Bureau.

Le syndicat a ainsi eu à se prononcer sur le projet de PLU de Lusigny-sur-Barse (révision), pour lequel un avis favorable a été émis avec six points de réserve, ainsi que sur le projet de PLU de Buxeuil (élaboration), qui a reçu un avis favorable avec quatre points de réserve et quelques recommandations. L'avis du syndicat a également été sollicité sur le projet d'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) de Bar-sur-Seine, démarche engagée dans le cadre de son homologation au titre des Petites Cités de Caractère : l'avis est favorable sans réserve.

L'assemblée prend note de ces éléments.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie l'assemblée et clôture la séance.